

Procès-verbal d'une séance **ordinaire** du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 7525, chemin de Chambly, St. Hubert, Québec le **19 janvier 2016**.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et le président, Dan Lamoureux, a déclaré la séance ouverte à 19 h 30.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

A. Capobianco Skipworth	D. Lamoureux	Commissaires parent
C. Craig	L. Llewelyn Cuffling	T. Aguiar
M. Gour	A. Mazur	M. Rayes
C. Horrell	D. Smith	L. Rodrigues

Ayant prévu leur absence: P. Booth Morrison, D. Butler, H. Dumont

Absent : D. Smyth, P. Chouinard

Aussi présents

Sylvain Racette, directeur général
Pierre Farmer, directeur général adjoint
Denise Paulson, secrétaire générale
Michel Bergeron, directeur des ressources financières
Wendy Bernier, directrice des ressources humaines
Mary Williams, directrice des services éducatifs
Gail Somerville, directrice des services complémentaires
Lucie Roy, directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Présence notée

A. Audet, D. Fournier, J. Ruel, N. Gruenefeld, A. Velin

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Capobianco Skipworth, appuyé par le commissaire Mazur, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette séance.

UNANIME

Rapport des élèves de l'école Good Shepherd sur leur expérience lors de la journée WE (UNIS) à Ottawa.

Le 10 novembre, les élèves de 6^e année ont assisté à la journée WE à Ottawa. Aidan Byrne et Nicholas Gils ont donné de l'information concernant les conférenciers inspirants de l'évènement, incluant le premier ministre Justin Trudeau qui dans son message dit que les jeunes peuvent faire une différence autour d'eux (Soyez des chefs de file au lieu d'attendre demain). Une présentation PowerPoint portant sur la chorale Kenyan Boys Choir a été montrée et sera affichée sur le site internet de la commission scolaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015 :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Craig, appuyé par la commissaire Aguiar, que le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 soit adopté.

UNANIME

SUIVI DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le directeur général a fait le suivi sur :

- La publication du rapport annuel 2014-2015 à travers la communauté.

QUESTIONS DU PUBLIC : Aucune

PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rapport du président – D. Lamoureux

A participé aux évènements suivants :

- 16 décembre : conférence de presse de l'ACSAQ
- 18 décembre : comité exécutif de l'ACSAQ
- 11 janvier : comité des parents
- 12 janvier : séance de travail de la CSR
- 13 janvier : réunion du Conseil consultatif des relations de travail, ACSAQ; appel conférence avec l'ACSAQ; audience d'appel d'un élève de la CSR
- 18 janvier : comité de l'assemblée générale de la CSR

Rapport du directeur général – S. Racette

RÉUNIONS ET ÉVÈNEMENTS

- › 16 décembre : Conférence de presse de l'ACSAQ sur le projet de loi 86
- › 14 janvier : Réunion du Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ). Les thèmes majeurs : la Politique linguistique et le projet de loi 86.
- › 15 janvier : Groupe de réflexion de l'ADIGECS concernant le projet de loi 86
- › 19 janvier : Conférence pour le dixième anniversaire des centres scolaires communautaires.

POUR VOTRE INFORMATION

- › Subvention pour le service de garde.
- › La demande du centre Access pour offrir les programmes *Hand Micro Soldering* et *Surface Mount Technology* a été acceptée.
- › Le mari de Dianne Kilpatrick, directrice adjointe à l'école Centennial, est décédé du cancer.
- › Doreen Stewart, une enseignante de la maternelle à l'école John Adam, est décédée avant Noël. Merci aux services complémentaires pour leur soutien envers les membres du personnel et les élèves. Doreen était la fille d'une ancienne employée, Monika Stewart. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille.
- › L'infolettre de LEARN/CSC et le rapport d'activités de Brian Peddar pour le RVCLC sont maintenant disponibles.
- › La période d'inscription pour la maternelle débute le 25 janvier.
- › Portes ouvertes dans les écoles secondaires :
 - Heritage : le 21 janvier, de 18h30 à 20h30
 - SLI : le 27 janvier, de 18h30 à 20h30
 - Centennial : le 28 janvier, de 18h00 à 21h00
 - St. Johns: le 21 janvier, de 18h30 à 20h30
- › Mesures d'optimisation 2015-2016 : Le gouvernement n'a pas accepté la deuxième partie de notre projet avec la NFSB mais d'autres projets ont été acceptés dont la révision de notre structure administrative et la manière dont nous gérons nos réclamations pour la CSST. De plus amples informations seront disponibles sous peu.
- › Notre requête pour deux nouveaux CSC a été acceptée. Les écoles St. Johns et St. Lawrence ouvriront encore plus grand leurs portes à leur communauté et deviendront des carrefours offrant de la formation à long terme.

CHAPEAU

- › À Mary Sarli qui a offert de l'aide aux nouvelles secrétaires d'écoles (Boucherville, St. Jude et Courtland Park Int'l) pour la période d'inscription. Elle se rendra dans chacune des écoles pour offrir son aide avec les demandes d'éligibilité.
- › À Clémence Trotéchaud et l'école GPI qui ont déjà 52 nouvelles inscriptions pour la prochaine année et les 44 places en première année sont déjà comblées. Clémence souligne que 20 des 52 nouveaux élèves proviennent d'une école privée ou d'une autre commission scolaire.
- › Au comité du panier de Noël de ACCESS pour avoir préparé et remis 24 paniers, touchant

33 élèves, dans leur communauté.

Comité des parents : T. Aguiar pour M. Rayes

La dernière réunion du comité des parents de la CSR eut lieu le 11 janvier.

Les sujets suivants ont été discutés :

- 1) Projet de loi 86
- 2) L'éducation sexuelle dans les écoles
- 3) Impact des restrictions budgétaires sur les élèves (principalement en lien avec l'élimination du consultant en français immersion)
- 4) Priorités (principalement le bilinguisme et la réussite des élèves)

La prochaine réunion est provisoirement prévue pour le 1^{er} février 2016 mais pourrait être reportée le 2 février.

Comité consultatif EHDAA :

Aucun. Pas de quorum le 13 janvier. Prochaine réunion le 24 février.

RAPPORTS (sous-comités)

Exécutif –

Aucun

Consultatif de transport –

Réunion le 22 janvier 2016 à 10:30

Éducation –

Aucun rapport. Réunion aura lieu le 25 janvier 2016 at 18 h 30.

Vérification (Finances/Ressources matérielles)

Pas de réunion. Prochaine réunion à l'appel du président.

Gouvernance et éthiques – L. Cuffling

Pas de réunion

Ressources humaines : – M. Gour

Pas de réunion

Marketing et communications

Pas de réunion

ACSAQ - A. Capobianco

Une réunion eut lieu le 29 janvier à Montréal. Le projet de loi 86 fut présenté. Rapport complet vendredi prochain. L'ACSAQ travaille très fort.

NOUVELLES AFFAIRES

Résolution F178-20160119

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), Commission scolaire Riverside (l'« **Emprunteur** ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 23 784 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « **Ministre** ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Mazur, appuyé par la commissaire Cuffling :

QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 23 784 000 \$, soit institué;

QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tiendra compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le Président du conseil des commissaires
ou le Directeur général
ou le Directeur général adjoint
ou le Directeur des ressources financières et du transport

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

UNANIME

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE EN CE QUI CONCERNE LE PROJET DE LOI N° 86 PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 86 présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 4 décembre 2015 fait référence à la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*;

CONSIDÉRANT que l'article 23 (1) de la Loi constitutionnelle de 1982 (Charte des droits et libertés) confère le droit à l'instruction dans la langue de la minorité;

CONSIDÉRANT que le cas « Mahe c Alberta (1990) » définit clairement les droits de l'instruction dans la langue de la minorité, y compris le droit de gestion et de contrôle en ce qui concerne les établissements d'enseignement de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'*English Parents' Committee Association (EPCA)*, le **Quebec Community Groups Network (QCGN)**, l'**Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)** et le *Quebec Federation of Home and Schools Association (QFHSA)* travaillent dans le but de s'assurer que les droits constitutionnels linguistiques de nos communautés minoritaires soient protégés au moment où le gouvernement provincial va de l'avant avec ses modifications du système d'éducation québécois;

CONSIDÉRANT qu'il y a un lien fondamental entre les écoles anglophones et les communautés anglophones qu'elles desservent;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 86 enlève à la communauté québécoise anglophone les droits de gestion et de contrôle de ses commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside appuie les principes et les recommandations de l'*Election System Study Panel 2015* (le rapport Jennings), lequel a mené des consultations sur une vaste échelle auprès de la communauté minoritaire linguistique anglophone, y compris la recommandation de donner le droit de vote aux parents-commissaires lors des réunions du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 86 met fin aux pouvoirs conférés au Conseil des commissaires qui a été démocratiquement élu et attribue les pouvoirs au ministre, ce qui empiète dans les domaines exclusifs des personnes ayant droit à l'instruction dans la langue de la minorité;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 86 dissout le Conseil des commissaires de Riverside qui a été légalement et légitimement élu par la communauté anglophone le 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées auraient un impact important sur les écoles et les commissions scolaires, comme la centralisation du pouvoir au sein du Ministère et l'attribution du pouvoir au ministre qui aurait un droit de veto sur les décisions prises par les conseils d'écoles anglophones, un contrôle sur les programmes éducatifs et sur la fermeture d'écoles anglophones;

CONSIDÉRANT que les modifications n'ont aucun impact positif sur la réussite étudiante, par conséquent, elles auront un effet négatif sur les élèves en causant une incertitude dans le système éducatif;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a présenté aucune raison urgente ou substantielle justifiant la modification du système actuel de gouvernance des commissions scolaires lequel est solide, efficace et réussi;

IL EST PROPOSÉ par le président, Dan Lamoureux et appuyé par la commissaire Lesley Cuffling que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside :

Rejette le Project de loi n° 86, *une Loi qui vise à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

Exige que le gouvernement du Québec reconnaisse son devoir de soutenir et de respecter les droits des Québécois en ce qui concerne l'instruction dans la langue minoritaire;

Exige que le gouvernement du Québec retire officiellement le Projet de loi n° 86;

Exige que le gouvernement du Québec reconnaisse et mène des consultations compréhensives et formelles avec la communauté minoritaire anglophone afin d'identifier et d'aborder la question sur nos droits légitimes en ce qui concerne la gestion et le contrôle de nos établissements;

Exige que le gouvernement du Québec donne priorité à l'éducation publique et à la réussite étudiante étant donné de l'importance primordiale pour les générations futures des citoyens québécois;

Exige que le gouvernement du Québec aborde les préoccupations de longue date de la communauté anglophone, l'inégalité de la taxation scolaire entre les commissions scolaires anglophones et francophones;

DE PLUS, nous invitons les parents et les membres de la communauté Riverside de faire part de leurs préoccupations en ce qui concerne le Projet de loi n° 86 auprès de leurs membres locaux de l'Assemblée nationale; et

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à nos partenaires du système éducatif, soit les comités de parents de la CSR, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et ses membres, l'EPCA, le Syndicat de l'enseignement de Riverside, l'Association des administrateurs de Riverside, l'Association québécoise des cadres scolaires, le Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal, l'UES Local 800, le SEPB Local 576, l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones, ainsi qu'à Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, Monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale sur notre territoire puis à nos partenaires des commissions scolaires francophones, le QCGN, QFHSA et Madame Marlene Jennings.

UNANIME

Le président, Dan Lamoureux, et les commissaires Capobianco Skipworth, Craig Gour, Horrell, Cuffling, Mazur, Morrison (par téléphone) et Smith ont demandé que leurs votes soient notés. Les commissaires-parents Aguiar et Rodriguez ont indiqué leur appui de cette résolution.

Correspondance – Tel qu'énumérée à l'annexe « A » du procès verbal.

QUESTIONS DU PUBLIC :

- D. Fournier a demandé la raison pour laquelle la commission scolaire fait un emprunt. M. Bergeron a donné les explications.
- D. Fournier a demandé pourquoi la résolution concernant le projet de loi 86 apparait pour la première fois à l'ordre du jour. Le président a expliqué la procédure.

BRAVOS

La commissaire Capobianco Skipworth a félicité les élèves de l'école Good Shepherd pour leur présentation très intéressante et croit qu'elle devrait être partagée avec la communauté.

La commissaire Gour a félicité le comité de l'assemblée générale pour leur bon travail : une bonne résolution présentée au Conseil ce soir.

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Smith, appuyé par le commissaire Horrell, que la séance soit levée à 20 h 50.

UNANIME

Dan Lamoureux, président

Denise Paulson, secrétaire générale



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Convocation à une séance **ordinaire** du conseil qui aura lieu
le **mardi 19 janvier 2016 à 19 h 30** au centre administratif,
7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation par les élèves de l'école Good Shepherd
4. Approbation du procès-verbal
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015
 - Suivi de la séance ordinaire du 15 décembre 2015
5. Période de questions du public – 30 minutes
6. Rapport du président
7. Rapport du directeur général
8. Rapport du comité de parents
9. Rapport du comité EHDAA
10. Rapport des comités
 - Exécutif
 - Transport
 - Éducation
 - Vérification (Finances/Ressources Mat)
 - Gouvernance et éthiques
 - Ressources humaines
 - Marketing et communications
 - ACSAQ
11. Résolutions
 - Régime d'emprunt à long terme
 - Réaction au projet de loi 86
12. Correspondance
13. Période de questions du public – 20 minutes
14. Bravos (2 minutes par membre)
15. Varia
16. Clôture de la séance
17. Date de la prochaine session ordinaire du Conseil : **le 16 février 2016 à 19 h 30**

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 15 janvier 2016

Denise Paulson, secrétaire générale

CORRESPONDANCE – COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE
2016-01-19

<i>DE</i>	<i>TYPE</i>	<i>OBJET</i>
Nathalie Parenteau, Direction générale du financement MEESR	Lettre au président	Emprunt à long terme